

Concours de nouvelles

sur le thème :

La cerise sur le Gâteau

Participation jusqu'au :

12 Avril 2026

Renseignements sur :

<https://villa-rabelais.fr>
<https://aalg37.blogspot.com>



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : LE CONCOURS ET LES ORGANISATEURS

Le prix littéraire de l'Amicale des Amateurs de Lettres Gourmandes 2026 est organisé :

- Du **1er janvier 2026 au 12 avril 2026, minuit**,

en partenariat avec la Villa Rabelais, maison des cultures gastronomiques, 116 boulevard Béranger, à Tours, qui accueillera les lauréats du concours pour la proclamation du palmarès.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est **gratuite**. Celui-ci est ouvert aux personnes majeures, sans distinction de nationalité, écrivant en langue française. Chaque participant ne peut proposer qu'une seule nouvelle. L'auteur déclare et garantit qu'il a lui-même écrit la nouvelle qu'il envoie, qu'elle n'a jamais été publiée au préalable et que son contenu respecte les lois relatives à la diffamation, l'atteinte aux bonnes mœurs ou la contrefaçon. Son texte devra être exempt de toute connotation raciste, diffamatoire, injurieuse ou calomnieuse à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que de propos pornographiques ou discriminatoires. L'auteur garantit qu'il n'a pas utilisé l'intelligence artificielle pour la rédaction de sa nouvelle.

ARTICLE 3 : THÈME DE LA NOUVELLE

La nouvelle est une création littéraire. Proche du roman, elle s'en distingue par la brièveté, le nombre restreint de personnages, la concentration et l'intensité de l'action, des événements insolites et la chute finale. L'auteur soumet une nouvelle respectant les codes de la nouvelle, l'action pouvant être contemporaine ou pas. L'auteur s'engage à respecter le thème choisi.

- Le thème du concours 2026 est : « **la cerise sur le gâteau** ».

La cerise sur le gâteau désigne un petit quelque-chose en plus ou un détail final qui vient parfaire un texte savoureux. Par avance merci aux auteurs qui allez nous régaler avec vos récits savoureux. Bonne chance à tous.

ARTICLE 4 : RÈGLEMENT et FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le règlement du concours est à la disposition de chaque candidat qui peut le télécharger sur le site internet de l'Amicale des Amateurs de Lettres Gourmandes <https://aalg37.blogspot.com>.

Le formulaire d'inscription est à remplir en ligne sur ce site.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury. Il est bien entendu qu'en cas de fausse information, sur un seul des critères, les organisateurs auront toute latitude pour annuler une candidature.

ARTICLE 5 : RESPECT DES DROITS D'AUTEUR :

Chaque candidat garantit l'originalité de l'œuvre présentée, sachant qu'en cas de plagiat avéré, il en supportera, seul, les conséquences légales. Les organisateurs déclinent toute responsabilité et ne pourront être mis en cause si l'un des critères n'est pas respecté.

L'auteur reste propriétaire de ses droits. S'il fait partie des cinq premiers lauréats primés, sa nouvelle pourra être valorisée par sa lecture à voix haute lors de la cérémonie de remise des prix ou lors d'événements culturels. En outre, l'auteur autorise la lecture en ligne de sa nouvelle sur le site «BOOKCREATOR», accessible depuis le site internet de l'Amicale des Amateurs de Lettres Gourmandes <https://aalg37.blogspot.com>.

ARTICLE 6 : PRÉSENTATION DU TEXTE Ni le nom ni l'adresse de l'auteur ne doivent être mentionnés sur le texte. Afin de garantir l'anonymat des œuvres proposées, chaque auteur choisit un pseudonyme constitué d'un mot suivi d'un nombre de quatre chiffres. *Ex : « Chocolat1234 »* qu'il fait figurer sur chaque bas de page numérotée de sa nouvelle. La nouvelle de format A4 doit être dactylographiée en Times New Roman, taille 12, interligne 1.5, avec une marge de 3. Le texte doit être écrit en français et en prose. Il comporte un titre, 5000 signes minimum et est limité à environ 15 000 signes maximum, soit 4 à 6 pages. Seuls les formats numériques « textes »(.pdf - .doc - .odt...) seront acceptés.

ARTICLE 7 : ENVOI

L'envoi se fait uniquement par mail.

Après s'être inscrit au concours via le formulaire à remplir en ligne à l'adresse <https://aalg37.blogspot.com>, chaque participant envoie le texte définitif de sa nouvelle en pièce-jointe précisant son pseudonyme et le titre de sa nouvelle dans l'objet du mail,

- Avant le **12 avril 2026 minuit**
- À l'adresse mail du concours : concours.aalg@gmail.com

ARTICLE 8 : LE JURY

Le jury du concours est composé de membres bénévoles, amateurs éclairés, soucieux de partager leur plaisir de la lecture, de l'écriture et de la gastronomie. Ils désirent encourager les auteurs en devenir, leur permettre d'expérimenter l'écriture sous contrainte et ainsi de bénéficier d'une reconnaissance de leur écrit. Respectueux de l'anonymat des auteurs, le jury bienveillant s'appuie sur des critères littéraires pour apprécier et désigner les nouvelles lauréates. Entre autres critères de qualité littéraire : le respect du thème du concours, de l'orthographe, la construction du récit, le style et la richesse de la langue, l'originalité de l'histoire et la chute. Les délibérations du jury souverain seront confidentielles et sans appel.

Les membres du comité de lecture et du jury ne peuvent pas être lauréats du concours.

ARTICLE 9 : LES LAURÉATS

Les lauréats seront personnellement informés des résultat du concours dans les quinze jours précédant la déclaration officielle. C'est à la Villa Rabelais, 116 boulevard Béranger à Tours, que les nouvelles lauréates seront dévoilées publiquement. Tous les participants au concours sont cordialement invités à la remise des prix.

Les résultats seront ensuite publiés en ligne notamment sur le site de l'Amicale des Amateurs de Lettres Gourmandes : <https://aalg37.blogspot.com>.

ARTICLE 10 : CLÔTURE DU CONCOURS

À l'issue du concours, les organisateurs s'engagent à détruire toute information personnelle concernant les participants. Cela en respect de la loi « Informatique et Libertés ». Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, sanitaire ou autre, le concours serait annulé et/ou son déroulement serait interrompu, la responsabilité des organisateurs ne pourrait être ni recherchée ni retenue.